



Coflit avec mes locataires

Par **kris09800**, le **15/05/2015** à **14:09**

Bonjourrrnrj'ai loué en statut meublé ma maison en avril 2014 à un couple de retraités rnnous avons fait un état des lieux entrant dans lequel était noté une piscine mais je n'ai pas précisé qu'elle était en eau rnPendant 10mois, cette location a été un véritable calvaire pour moi.rnil ne se passait pas une semaine sans que j'ai un mail long de 3km pour me dire qu'il ne voulaient plus le frigo américain, puis qu'une ampoule ne marchait plus, etc etc....rnil y a deux mois, ils m'ont fait parvenir un courrier me faisant part de leur départ. rnNe pouvant me déplacer un jour de semaine , j'ai envoyé mon conjoint qui a simplement omis de rajouter sur le document que la piscine n'était pas en eau. Grosse faute, le moteur est hs, la poignée de déviation de l'eau est carrément cassée et le filtre à sable compactéJe leur en ai fait part de ces problèmes et du devis.rnIls m'ont renvoyé un recommandé contestant bien sur mes dires et me menaçant s'ils ne recevaient pas la caution intégrale + 1050€ de dommages de me mettre au tribunalrne je suis désespérée devant autant de mauvaise foirnpouvez vous me conseiller et me donner la marche à suivrepar avance merci

Par **Lag0**, le **15/05/2015** à **14:14**

Bonjour,rnMalheureusement, si les dégradations dont vous nous faites part ici ne sont pas mises en évidence par la comparaison des états des lieux d'entrée et de sortie, vous ne pouvez pas en exiger réparation aux locataires.